

## Politique relative aux risques de durabilité des forêts

EPICUREAM est une société de gestion de portefeuille entrepreneuriale bénéficiant d'un agrément délivré par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 21000011.

Les forêts qu'elle gère, dont l'activité opérationnelle est la production de bois et, accessoirement, la location des droits de chasse pour assurer un équilibre sylvocynégétique, seront mises en valeur dans le cadre d'un plan de gestion durable, avec :

- Une gestion préservant la ressource sans endommager les écosystèmes (forêts éco certifiées selon le Label PEFC - Programme de reconnaissance des certifications forestières),
- Une sylviculture carbone positive adossée à un bilan carbone annuel,
- Des travaux de restructuration des forêts financés soit par l'émission puis la cession de crédits carbone volontaires, soit par des aides publiques,
- Le développement de partenariats avec des acteurs nationaux de référence et des intervenants qui s'obligent à une charte de bonnes pratiques.

### Une gestion des forêts éco certifiées selon le label PEFC

Cette gestion vise à produire mieux tout en préservant plus. 100% des forêts du GFI seront sous label. La mise en œuvre du label PEFC est contrôlée par des auditeurs externes, est assorti d'obligations pour :

- Assurer un renouvellement régulier de la forêt par la régénération naturelle et/ou par la plantation, en privilégiant les essences acclimatées au climat de demain, en favorisant la diversité et les mélanges (essences, variétés, provenances), avec le maintien de lisières étagées, sur des surfaces compatibles à la fois avec les exigences économiques d'un chantier et les attentes environnementales et paysagères,
- Privilégier les techniques qui minimisent les dégâts à la parcelle et à son environnement (biodiversité, sol, ressource hydrique),
- S'assurer de l'existence d'accès et de places de dépôts des bois adaptés à la forêt en limitant les incidences environnementales (espèces et milieux remarquables, cours d'eau, nature des sols), faire bon usage de ces infrastructures et les remettre en état si nécessaire, après intervention ; le cas échéant, s'il n'en existe pas, les créer,
- Prendre en compte et respecter tout élément remarquable connu et identifié soit de biodiversité (faune, flore, habitats et milieux associés, en particulier les zones humides) soit patrimonial (site remarquable, point de vue, bâtiment ou ruine historique, etc.),



**EPICUREAM**  
— DES VALEURS EN PLUS —

- Privilégier les périodes d'intervention permettant d'éviter de nuire aux espèces animales présentes durant leur période de reproduction, tout en contrôlant par la location des droits de chasse les populations de gibiers présentes afin de respecter un équilibre,
- Informer de manière documentée nos prestataires des éléments de biodiversité à préserver et le cas échéant des modalités d'intervention préconisées ou imposées,
- Maintenir des îlots de diversité (essences, traitements et structures), de vieillissement et/ou de sénescence tout en veillant aux impératifs de sécurité et en le signalant aux prestataires,
- Sauf en cas de nécessité constatée et en tout état de cause en s'éloignant de zones protégées (plan et cours d'eau, captage, ripisylves, habitats remarquables, etc.) ne pas recourir aux fertilisants et produits phytopharmaceutiques (herbicides, insecticides),
- Signaler aux autorités administratives concernées les dégâts de gibiers mettant en péril la pérennité des peuplements et demander un plan de chasse adapté.
- Des travaux forestiers, coupes et ventes de bois, contractualisés en faisant référence au label PEFC ; tous les prestataires signeront les règles de la gestion forestière durable PEFC (PEFC/FR ST 1003-1 : 2016) ; en plus et à chaque fois que possible - dans au moins 60 % des cas - il sera fait appel d'une manière privilégiée à un prestataire référencé PEFC ou Qualiterritoires (label créée à l'initiative de la Fédération nationale Entrepreneurs des Territoires et reconnu par les pouvoirs publics),

### **Une sylviculture carbone positif pour au moins 25% des surfaces du GFI**

Cette sylviculture est adossée à une part de forêts du GFI (25 % à minima de la surface du GFI) à reconstituer (sur des sols de qualité : peuplements pauvres, dépérissants ou sinistrés à reboiser, taillis à convertir en futaie) sur la durée du PSG afin de participer à une séquestration accrue du carbone visant à l'amélioration de la forêt française sans renoncer à la création de valeur pour le GFI et ses associés ; ces travaux d'investissement seront financés avec l'appui d'aides publiques lorsqu'elles existent (notamment avec le volet forestier de l'actuel plan de relance du gouvernement), soit lorsque possible, par la vente de crédits carbone volontaires (VER) dans le cadre du Label bas-carbone ; les entreprises, dont le financement sera sollicité, devront prouver que ces mesures de compensation viendront à l'appui de mesures internes prises en faveur de leur réduction d'émission de GES pour exclure de leur part tout green washing,

### **Bilans carbone**

A l'appui de ces pratiques de gestion, sur la base d'une méthodologie établie avec un acteur de référence des marchés du carbone et reprenant les données de base des organismes forestiers français (INRA, ADEME, FCBA, CNPF, IGN), un bilan carbone sera établi pour chaque massif détenu par le GFI ;



**EPICUREAM**  
— DES VALEURS EN PLUS —

*NOTA : Ces différents sujets - gestion forestière (récolte de bois, plantation, adaptation au changement climatique), compensation volontaire des entreprises (méthodologies carbone, green washing) - sont sensibles, engendrent des prises de position, sont susceptibles de controverses.*